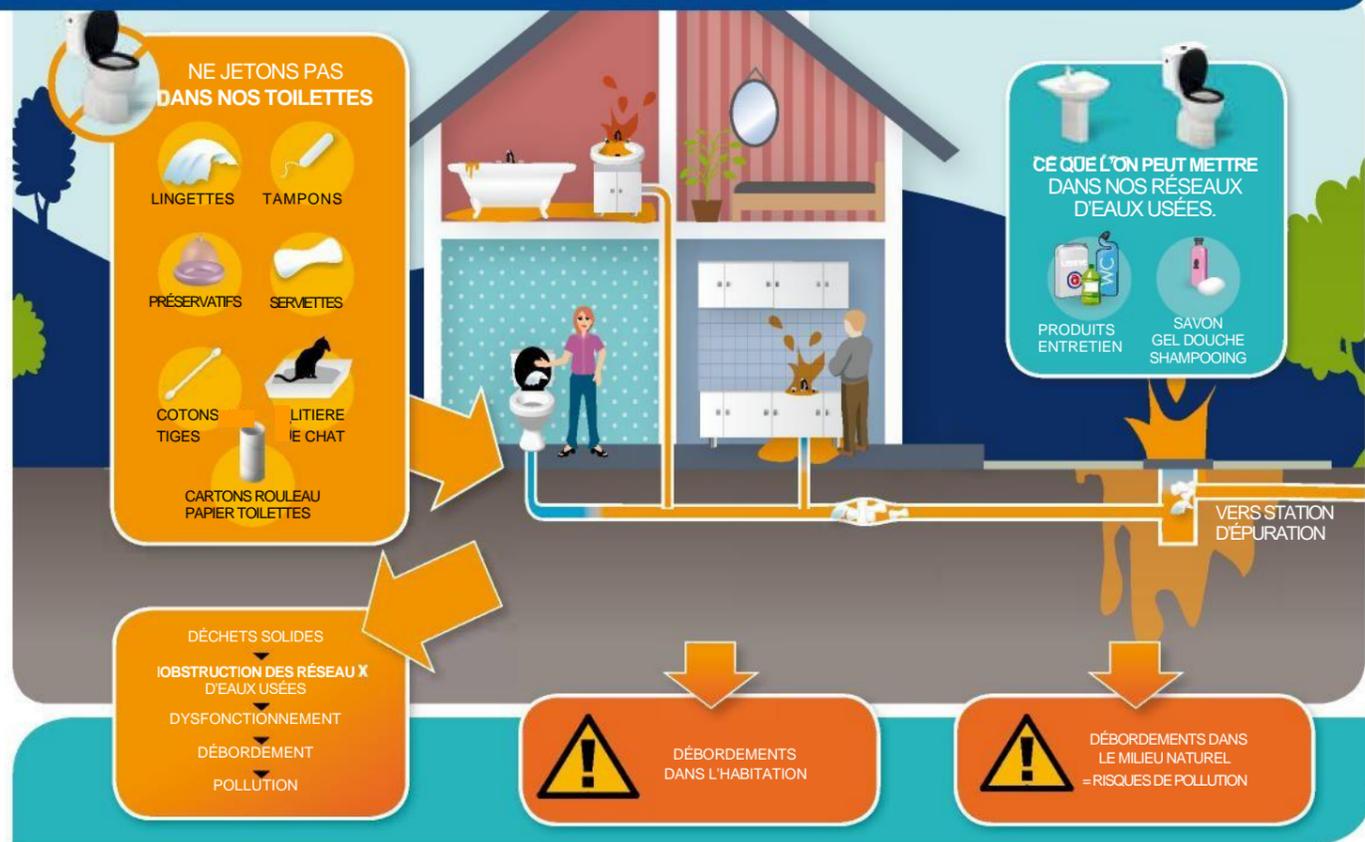


UN GESTE ECO RESPONSABLE ET SIMPLE !



VOS CONTACTS



Pour prise de rendez-vous, nous contacter :
RaccordementEU29PB@saur.com ou 02 77 62 40 00

Pour nous écrire :
 Rue Pierre Teilhard de Chardin – ZA Sequer Nevez – 29120 PONT L'ABBE

VOTRE RACCORDEMENT
 AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



ASPECTS TECHNIQUES

LE CONTRÔLE DE VOTRE INSTALLATION

La partie publique du branchement est réalisée conformément au schéma ci-dessous. Il vous faut prendre contact avec l'entrepreneur de votre choix qui réalisera la liaison de vos conduites d'eaux usées à ce branchement selon les grands principes suivants :

a) Vous aviez une installation d'assainissement non collectif et vous passez au raccordement collectif.

La fosse sera débranchée, vidée, désinfectée et selon l'usage ultérieur, comblée.

Une copie du bordereau d'élimination des matières de vidange est à remettre obligatoirement à l'opérateur SAUR.

b) Vous devez respecter les règles de base suivantes :

- vous assurer que vos installations privées sont conçues pour protéger la propriété contre tout reflux d'eaux usées ou pluviales en provenance du réseau public notamment lors de sa mise en charge (joints et tampons étanches, dispositif anti-refoulement, clapet anti-retour...),
- les broyeurs d'éviers sont interdits,
- les broyeurs de WC sont soumis à certaines règles,

les conduites privées et les regards de visites présenteront tous les critères d'étanchéité et suffisamment d'accès pour le contrôle et l'entretien.

c) Vérifier la conformité de la plomberie intérieure :

- chaque appareil sanitaire sera muni d'un siphon,
- une conduite de ventilation haute de colonne de chute évitera les désamorçages de siphon et donc les mauvaises odeurs,
- contre les mauvaises odeurs, le service d'assainissement recommande la mise en place d'un siphon PVC principal à proximité de l'habitation.

L'ENTRETIEN

L'entretien des installations privées est à la charge de l'usager qui devra veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de ses conduites.

Les prétraitements (dégraisseurs, débourbeurs...) mis en place par certaines professions seront entretenus régulièrement par les usagers concernés.

UN CONTRÔLE EN TRANCHÉE OUVERTE DE L'INSTALLATION

Pour ce contrôle, vous devez prendre rendez-vous avec le service d'assainissement 48 h à l'avance.

Ce contrôle visuel au moment de la réalisation des travaux permet de vérifier que la pose des canalisations en partie privée a été réalisée dans les règles de l'art et conformément au règlement de service d'assainissement collectif en vigueur sur votre commune.

À ce titre, même s'il ne révèle pas d'anomalie, il ne peut prévaloir d'une conformité finale de raccordement.

À l'issue de cette étape, un formulaire de contrôle en tranchée ouverte est signé par la personne présente vous représentant et l'opérateur Saur.

NOUS CONTACTER :

RaccordementEU29PB@saur.com

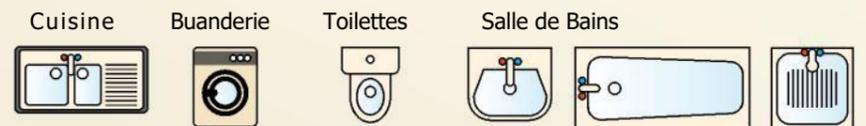
Ou 02 77 62 40 00

Légende

- Conduite de branchement
- Boîte de branchement
- Manchon de raccordement
- Tuyau de liaison
- Siphon éventuel
- Tampon d'accès étanche
- Appareils sanitaires
- Ventilation haute de colonne de chute indispensable
- Évacuation des eaux pluviales à déconnecter du réseau d'eaux usées
- Ancienne fosse septique / fosse étanche à supprimer obligatoirement
- Clapet anti-retour éventuel.



➤ Ce qui doit être raccordé au réseau d'eaux usées



et toutes les évacuations situées dans une habitation et ses annexes.

➤ Ce qui ne doit pas être raccordé au réseau d'eaux usées

